

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR DES PROJETS DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par le greffier adjoint de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 26 février 2024, le conseil a adopté les projets suivants :

Projet de règlement SH-200.14 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 de la Ville de Shawinigan

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 de la Ville de Shawinigan dans le but :

- d'exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un éventaire de vente de fruits et légumes;
- de préciser qu'un certificat d'autorisation pour une résidence de tourisme requiert un renouvellement annuel.

Projet de règlement SH-550.85 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan dans le but :

- d'autoriser plus largement la production, la transformation, la distribution et la commercialisation en circuit court des produits de l'agriculture urbaine, dans un souci de faciliter l'accès à une saine alimentation à la population et de favoriser la valorisation de ces produits;
- de bonifier les dispositions relatives au couvert végétal sur les terrains, dans un souci de contribuer à la réduction des îlots de chaleur et de préserver la capacité de biorétention des sols et de la biodiversité.

Projet de règlement SH-550.86 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan dans le but :

- de modifier les articles 145 (mégadôme) et 188 (dispositions générales) afin d'encadrer par zone (zones agricoles A et zones industrielles I) l'implantation des structures de type mégadôme et d'autoriser l'implantation d'une structure de type mégadôme sur des lots situés dans la zone I-2600, rue des Contremaîtres;
- d'autoriser l'usage service de plomberie et chauffage sur un lot situé dans la zone C-2531, avenue de Grand-Mère;
- d'autoriser l'usage habitation unifamiliale sur un lot situé dans la zone P- 2722, avenue Chahoon et 4e Avenue, de supprimer la zone P-2722, avenue Chahoon et 4e Avenue et d'agrandir la zone H-2712 à même une partie de la zone H-2721, 3e Rue et 4e Avenue;
- d'autoriser l'usage habitation unifamiliale sur un lot situé dans la zone P-9508, chemin de la Vigilance;
- d'interdire toute construction sur plusieurs lots situés dans la zone H-3115, compte tenu des risques élevés de glissements de terrain, rue Boisclair et avenue d'Almaville et d'agrandir la zone H-3113 à même une partie de la zone H-3115, 105e Avenue.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

18 mars 2024 à 16 heures,
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera les projets et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Les projets de règlements SH-200.14, SH-550.85 et SH-550.86 peuvent être consultés au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 6 mars 2024

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint